

## Avis d'intention d'aliéner un immeuble

(art. 572.0.1 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre c-19)  
et du Règlement sur l'exercice du droit de préemption sur un immeuble  
(2023, chapitre 122)



CE DOCUMENT DOIT ÊTRE REMPLI PAR LE PROPRIÉTAIRE OU SON MANDATAIRE DÛMENT AUTORISÉ.

Avis d'intention d'aliéner un immeuble à la suite de la conclusion d'une promesse d'achat acceptée.

### SECTION 1 - IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE ASSUJETI

Adresse :

Ville :

N° de cadastre (lot) :

Type  
d'immeuble

Bâti

Non-bâti

Superficie de l'immeuble visé par l'aliénation :

En totalité

En partie

Si l'aliénation projetée ne vise qu'une partie de l'immeuble, spécifiez l'objet de l'aliénation projetée ou annexez un plan. Objet :

### SECTION 2 - UTILISATION ET OCCUPATION

Utilisation :  Résidentiel

Commercial

Mixte

Industriel

Autre, précisez :

Occupation :  Par le(s) propriétaire(s)

Par un ou des locataires

Par le(s) propriétaire(s) et un ou des locataires

Vacant

Autre, précisez :

### SECTION 3 - RENSEIGNEMENTS SUR LE PROPRIÉTAIRE DE L'IMMEUBLE ASSUJETI

#### Personne physique ou morale – Propriétaire 1

Nom :

Prénom :

Dénomination sociale (personne morale) :

Téléphone (jour) :

Cellulaire :

Courriel :

#### Personne physique ou morale – Propriétaire 2

Nom :

Prénom :

Dénomination sociale (personne morale) :

Téléphone (jour) :

Cellulaire :

Courriel :

#### Mandataire (représentant du propriétaire, si applicable)

Nom :

Prénom :

Téléphone (jour) :

Cellulaire :

Courriel :

Une résolution ou une procuration signée par le propriétaire désignant le mandataire pour agir en son nom doit être jointe à cet envoi.

#### Correspondance

Adresse :

Ville :

Code postal :

Province :

Pays :

**SECTION 4 - ACHETEUR POTENTIEL OU SON REPRÉSENTANT****Personne physique ou morale - Acheteur 1**

Nom :

Prénom :

Téléphone (jour) :

Cellulaire :

Courriel :

**Personne physique ou morale - Acheteur 2**

Nom :

Prénom :

Téléphone (jour) :

Cellulaire :

Courriel :

**SECTION 5 - AUTRE(S) INTERVENANT(S)**Indiquer si la promesse d'achat implique un courtier  
immobilier Oui Non

Si oui, fournir ses coordonnées.

Nom :

Prénom :

Firme :

Téléphone :

Montant (\$) ou pourcentage (%) de la commission prévue au contrat :

**SECTION 6 - CONDITIONS DE L'ALIÉNATION PROJÉTÉE**

Montant de la transaction (\$) :

La transaction comporte une contrepartie non monétaire :

Oui  Non 

Si oui, indiquez la nature de la contrepartie :

Estimation fiable et objective de la valeur monétaire de cette  
contrepartie (\$) :



---

**Coordonnées du signataire**

Nom :

Prénom :

Adresse de correspondance (si différente de la section 3) :

Ville :

Code postal :

Province :

Pays :

Téléphone :

- J'accepte de recevoir des notifications de la Ville à cette adresse courriel si nécessaire
- Je déclare que les informations transmises sont vraies au meilleur de ma connaissance:

Signature : \_\_\_\_\_

---

**Veillez transmettre ce formulaire dûment rempli avec les pièces jointes exigées :**

- En personne, par courrier recommandé ou par huissier, à l'adresse suivante :

Direction du greffe, gestion des documents et archives  
Ville de Trois-Rivières  
1325, place de l'Hôtel-de-ville, C. P. 368  
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3

- Par courriel à l'adresse suivante : [greffe@v3r.net](mailto:greffe@v3r.net)

# Notes explicatives

Le présent formulaire doit être rempli par un propriétaire ayant accepté une promesse d'achat pour un immeuble visé par un assujettissement

## **ATTENTION – Vous ne devez pas utiliser ce formulaire dans les cas ci-dessous :**

- La promesse d'achat est assortie de conditions suspensives telles que l'obtention d'un financement, d'une inspection, etc. L'obligation d'informer la Ville demeure, mais au moment où toutes les conditions de la promesse d'achat sont levées ;
- L'immeuble n'a pas fait l'objet d'un avis d'assujettissement;
- L'aliénation projetée (vente) est faite à une personne qui vous est liée au sens de la Loi sur les impôts (RLRQ, chapitre I-3) ou au bénéfice d'un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1).

## **SECTION 1- IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE ASSUJETI**

Indiquez l'adresse principale de l'immeuble. S'il s'agit d'un terrain non construit, indiquer le nom de la rue. S'il y a plusieurs lots, veuillez indiquer tous les lots. Si l'espace est insuffisant, indiquez les principaux lots.

## **SECTION 2 - UTILISATION ET OCCUPATION**

L'utilisation réfère au type d'activité qui se déroule dans le bâtiment ou sur le terrain.

## **SECTION 3 - RENSEIGNEMENTS SUR LE PROPRIÉTAIRE DE L'IMMEUBLE ASSUJETI**

Si le propriétaire est une personne morale (société par actions, société en nom collectif, personne morale à but non lucratif, syndicat de copropriété, etc.), inscrire le nom de la personne morale dans la case « Dénomination sociale ».

Compléter la section « mandataire » en indiquant les informations sur la personne autorisée à agir pour le propriétaire.

## **SECTION 4 - ACHETEUR POTENTIEL OU SON REPRÉSENTANT**

Indiquer le nom et les coordonnées de l'acheteur potentiel ou celui de la personne mandataire agissant au nom de la personne morale qui a signé une promesse d'achat.

## **SECTION 6 - CONDITIONS DE L'ALIÉNATION PROJETÉE**

Veuillez inscrire le montant de la transaction. Si la transaction projetée comporte une partie non monétaire, selon la loi vous avez l'obligation de fournir une estimation fiable et objective la valeur de cette contrepartie.

## **SECTION 7 - INFORMATIONS ET COMMENTAIRES**

Si vous avez des commentaires additionnels à nous transmettre, vous pouvez le faire dans cette section. Si vous voulez que la Ville communique avec une autre personne que le propriétaire (notaire, courtier immobilier, etc.), prière de le mentionner dans cette section.

## **SECTION 8 - DOCUMENTS À TRANSMETTRE ET SIGNATURE**

Il est préférable de transmettre tous vos documents par voie électronique. Si vous transmettez le formulaire par voie électronique, inscrivez votre nom dans la case « Signature ».